

Cuba, l'Union européenne et les droits de l'homme



Par Salim Lamrani
Tiré d'Opera Mundi

Cuba a accepté la proposition de dialogue de l'Union européenne. Mais pour normaliser les relations, Bruxelles devra supprimer la Position commune - obsolète et contre-productive - en vigueur depuis 1996.

Le 10 février 2014, l'Union européenne a approuvé à l'unanimité de ses 28 membres l'ouverture d'un dialogue avec le gouvernement cubain afin de résoudre le différend qui les sépare depuis près de vingt ans. Le 6 mars 2014, Cuba a accepté la proposition de dialogue.

En 1996, sous l'égide de l'ancien Premier Ministre espagnol, José María Aznar, l'Union européenne a décidé de s'aligner sur la politique étrangère de Washington vis-à-vis de La Havane et de renoncer à sa posture indépendante et souveraine. L'accord était simple. D'un côté, les Etats-Unis, qui venaient d'adopter la loi Helms-Burton renforçant l'état de siège économique imposé à Cuba depuis 1960 et sanctionnant les multinationales étrangères qui investiraient dans l'île, ont accepté de préserver les

intérêts européens. Mais en échange, Bruxelles devait s'aligner sur leur politique étrangère et imposer des sanctions à Cuba[1].

Depuis cette date, l'Union européenne impose une « position commune » qui est devenue le pilier de la politique étrangère de Bruxelles vis-à-vis de La Havane. Elle limite les échanges politiques, diplomatiques et culturels et constitue le principal obstacle à la normalisation des relations entre les deux parties. La raison officielle est la même que celle utilisée par Washington pour justifier son hostilité vis-à-vis de Cuba : la situation des droits de l'homme[2].

Quatre aspects fondamentaux définissent la politique européenne vis-à-vis de La Havane : 1/ son caractère unilatéral ; 2/ sa portée discriminatoire et son caractère contradictoire ; 3/ son fondement illégitime ; 4/ son inefficacité avérée.

1/ Les sanctions politiques et diplomatiques imposées par l'Union européenne sont unilatérales et arbitraires. Cuba n'a jamais porté atteinte aux intérêts fondamentaux de Bruxelles et ne s'est jamais montré hostile à son égard. Au contraire, le gouvernement de La Havane a toujours souhaité établir des relations normales avec les nations européennes, basées sur le respect mutuel, la réciprocité et la non-ingérence dans les affaires internes.

2/ La Position commune est également discriminatoire et contradictoire. Le seul pays du continent américain à subir une telle sanction est l'île de Cuba. Aucune autre nation, du Canada à l'Argentine, n'est stigmatisée par Bruxelles pour la question des droits de l'homme. Or, selon le dernier rapport d'Amnesty International de 2013, Cuba est loin d'être le plus mauvais élève concernant la problématique des droits humains. Au contraire, une étude minutieuse du dossier montre que, selon l'organisation, la situation des droits de l'homme à Cuba est l'une des moins défavorables du continent américain. Il est même difficile de trouver une nation américaine, du Canada à l'Argentine, présentant un bilan meilleur que celui de l'île de la Caraïbe[3].

3/ Les sanctions européennes sont également illégitimes. En effet, si Bruxelles a l'ambition de s'ériger en juge moralisateur, elle se doit d'être irréprochable en ce qui concerne les droits de l'homme. Or, le rapport 2013 d'Amnesty International est accablant pour l'Union européenne et mine singulièrement sa crédibilité et son autorité à donner des leçons à La Havane. La plupart des nations de l'Europe des 27 présentent une situation des droits de l'homme bien plus désastreuse que celle de Cuba[4].

A titre d'exemple, pour l'Espagne, Amnesty International dénonce des actes de « torture et de mauvais traitements » commis par les forces de l'ordre, ainsi que l'impunité dont jouissent les policiers responsables d'homicide. L'organisation dénonce le racisme institutionnalisé contre les minorités de la part des autorités ainsi que la violence faite aux femmes espagnoles, qui a coûté la vie à 46 d'entre elles en 2012. Pour la France, Amnesty dénonce l'impunité des forces de l'ordre responsables d'assassinats ainsi que des actes de tortures commis par la police. Aucun fait similaire n'a été rapporté pour Cuba [5].

4/ Enfin, en s'alignant sur la politique étrangère des Etats-Unis contre Cuba, l'Union européenne s'est isolée sur la scène internationale et notamment en Amérique latine qui rejette toute sanction arbitraire contre La Havane. Cuba est pleinement intégrée au niveau continental et les 33 pays de la Communauté des Etats latino-américains et Caraïbéens (CELAC), qui ont même élu Raúl Castro comme Président, ont affiché leur soutien politique et diplomatique à Cuba. En janvier 2014, 31 chefs d'Etat sur 33 du continent latino-américain et caraïbéen se sont rendus à Cuba pour participer au Sommet de la CELAC, exprimant ainsi leur rejet non seulement de l'état de siège anachronique et cruel qu'imposent les Etats-Unis aux Cubains, mais également la politique de l'Union européenne.

L'Union européenne est une puissance économique avérée, même si elle est confrontée à une crise systémique sévère. Néanmoins, tant qu'elle n'adoptera pas une politique rationnelle et indépendante – loin de l'ombre tutélaire des Etats-Unis – qui réponde à ses propres intérêts, elle restera un nain diplomatique sans influence sur la scène internationale.

Docteur ès Etudes Ibériques et Latino-américaines de l'Université Paris IV-Sorbonne, Salim Lamrani est Maître de conférences à l'Université de La Réunion, et journaliste, spécialiste des relations entre Cuba et les Etats-Unis.

Son nouvel ouvrage s'intitule *Cuba. Les médias face au défi de l'impartialité* (Paris, Editions Estrella, 2013) et comporte une préface d'Eduardo Galeano.

<https://www.radiohc.cu/fr/especiales/exclusivas/17463-cuba-lunion-europeenne-et-les-droits-de-lhomme>



Radio Habana Cuba